



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 020-2025
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.79

Déposée le : 03.03.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Roulet Romy (Malleray, PS) (porte-parole)
Esseiva (Bern, PLR)
Roggli (Rüschegg Heubach, Le Centre)
de Meuron (Thun, Les VERT-E-S)
Streiff (Oberwangen b. Bern, PEV)
Eigenmann (Bern, Le Centre)
Baumann (Münsingen, UDF)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 06.03.2025

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : Sélectionner

Assurer la formation postgrade des psychologues-psychothérapeutes

Le Conseil-exécutif est chargé d'adapter la législation sur les soins hospitaliers de manière que les institutions du canton de Berne reçoivent une indemnisation adéquate pour la formation postgrade des psychologues-psychothérapeutes. Les fournisseurs de prestations qui emploient des psychologues-psychothérapeutes sont soumis à l'obligation de former et participent aux coûts de formation.

Développement :

La charge mentale de la population suisse a fortement augmenté ces dernières années. Les études scientifiques citent souvent pour causes la pandémie, les conflits, le changement climatique, l'incertitude quant à l'avenir, les soucis financiers, la discrimination, la pression de la performance ou les médias sociaux. Face aux besoins croissants de la population, nous affirmons qu'il y a un manque de psychologues-psychothérapeutes dans le canton de Berne. Les temps d'attente sont très longs, en particulier et de manière aiguë pour les enfants et les adolescents.

Une prise en charge rapide des personnes souffrant psychiquement évite une péjoration de la santé et l'apparition de maladies chroniques. Les psychologues assurent un suivi régulier permettant de réduire les hospitalisations et d'éviter les rechutes par un accompagnement thérapeutique spécialisé. Investir dans la formation apporte plus de qualité et une réduction des coûts de la santé.

Pour améliorer la situation, un nombre suffisant de spécialistes psychologues-psychothérapeutes possédant un titre fédéral est nécessaire. Les psychologues avec titre de spécialiste en

psychothérapie reconnu au niveau fédéral doivent suivre cinq ans d'études universitaires pour obtenir leur master et entamer ensuite la formation postgrade pendant encore cinq à six ans pour un total de 11 ans d'études.

Actuellement, le cursus de formation postgrade, pour être admis à l'assurance de base, requiert obligatoirement une expérience professionnelle d'au moins trois ans d'expérience clinique, dont au moins 12 mois dans une clinique reconnue par l'ISFM.

Les psychologues-psychothérapeutes sont des spécialistes hautement qualifiées et qualifiés qui jouent un rôle essentiel dans la prise en charge des personnes souffrant de troubles psychiques et dans la formation des assistantes et assistants. Leur rôle va encore gagner en importance en raison du manque de relève de médecins spécialistes en psychiatrie.

À ce jour, nous constatons un manque de psychologues spécialisées et spécialisés supervisant les assistantes et assistants dans les cliniques, ce qui péjore la qualité de la formation limitant les places de formation et la future relève.

Le nouveau modèle de prescription et les conditions de travail dans les institutions incitent les psychologues titrées et titrés à s'installer en cabinet, car elles et ils y ont de meilleures rémunérations. Les institutions formatrices ne reçoivent aujourd'hui aucun soutien financier pour le temps de formation consacré par les psychologues spécialisées et spécialisés, ni pour tout autre frais de formation, comme c'est le cas pour les médecins et pharmaciennes assistantes et médecins et pharmaciens assistants.

La formation continue des psychothérapeutes assistantes et assistants représente une charge de travail importante pour les institutions de formation et une baisse de productivité. Selon les estimations moyennes des psychologues en chef des Services psychiatriques universitaires de Berne (UPD) (pour les domaines « Adultes » et « Enfants et adolescents »), des hôpitaux de Frutigen Meiringen Interlaken SA (FMI) (domaine « Adultes ») et de l'Hôpital de l'Île, Hôpital universitaire de Berne (secteur « Adultes »), les coûts moyens par institution et par poste de formation par EPT s'élèvent à environ 70 000 francs par an. Jusqu'à présent, les psychologues responsables et spécialisées ou spécialisés exercent les activités de formation continue tels que la supervision, l'enseignement ou la formation interne dans le cadre de leur charge de travail normale.

Un subventionnement cantonal adéquat permettrait une plus grande participation des institutions aux frais de formation des assistantes-psychologues et assistants-psychologues ainsi qu'une revalorisation des salaires dans le but de maintenir ces compétences au service de la formation dans les institutions.

Actuellement, la formation postgrade en psychothérapie et psychologie représente un défi financier tant pour les futures et futurs psychothérapeutes que pour les institutions formatrices. Dans ces conditions, les jeunes n'ont pas d'incitation à choisir cette voie professionnelle, car elle est longue, coûteuse et mal valorisée.

Aujourd'hui, il n'y a pas d'obligation de former les psychothérapeutes pour les prestataires de soins, comme c'est le cas pour les médecins. En raison de la pression financière qui pèse déjà sur eux, le risque existe que les cliniques et les hôpitaux réduisent les places de formation postgraduée. Les coûts d'écologie moyens de la formation se situent entre 60 000 et 100 000 francs pour quatre ans à la charge des assistantes et assistants. L'accès à la formation postgraduée n'est pas accessible à tous, car il dépend des possibilités financières de chacune et chacun. Cela conduit à une aggravation de la pénurie de personnel qualifié, qui est déjà en train d'exploser. Une formation postgrade ne devrait pas être réservée à des psychologues privilégiées et privilégiés.

Plusieurs cantons financent la formation postgrade des psychologues, comme Bâle-Ville à raison de 15 000 francs annuel par poste de formation, et ce depuis 2012, et Zürich avec 10,67 millions supplémentaires en 2025¹.

Motivation de l'urgence : la DSSI étudie actuellement le financement de la formation postgraduée et il est judicieux d'intégrer la formation des psychologues dans l'étude.

Destinataire

– Grand Conseil

¹ Finanzspritze für Weiterbildung von Psycholog:innen – Kantonsrat folgt Antrag der Gesundheitskommission - Kantonalverband der Zürcher Psycholog:innen (en allemand)